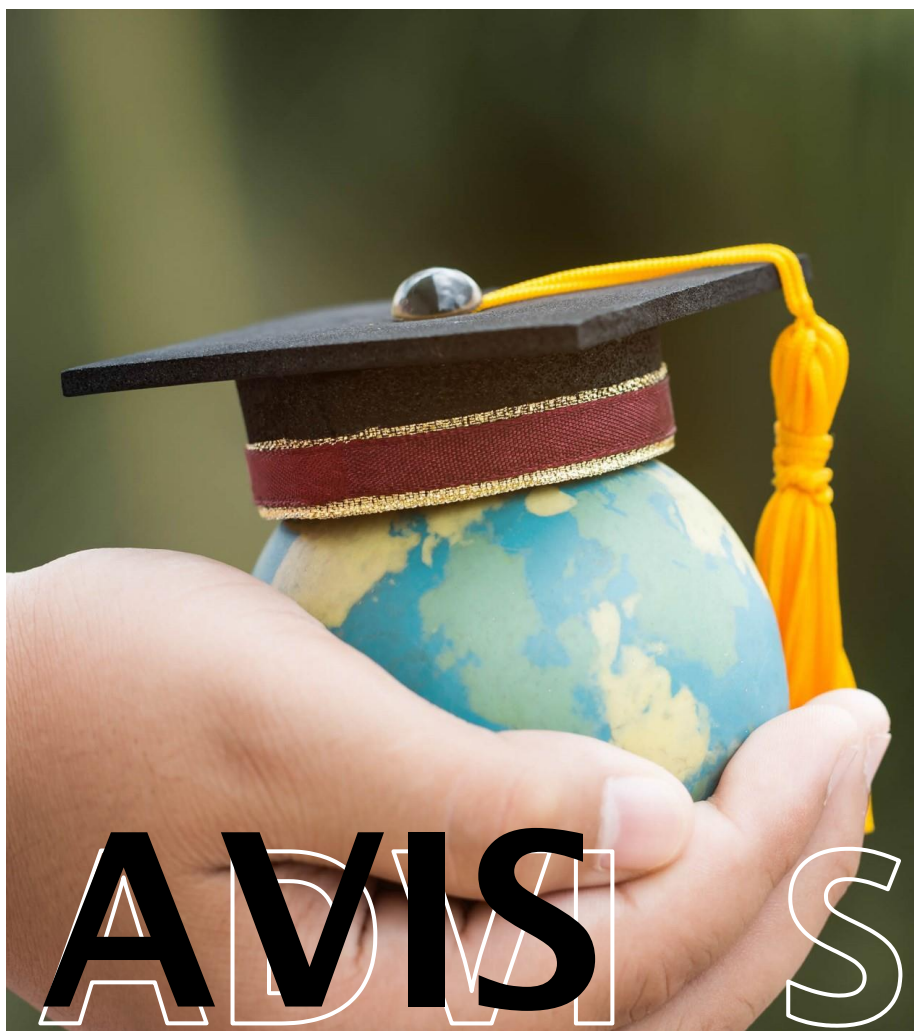


Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).



AVIS

10 MESURES POUR UNE RECONNAISSANCE
EFFICACE ET ACCESSIBLE DES TITRES
D'ÉTUDES ÉTRANGERS

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

Avis de l'Adviescommissie Economische Migratie, rue de la Loi 34-36, 1040 Bruxelles
W www.commissieeconomischemigratie.be – T +32 2 209 01 11 – E info@serv.be

Avis de la Commissie Diversiteit, rue de la Loi 34-36, 1040 Bruxelles
W www.serv.be/diversiteit – T +32 2 209 01 11 – E info@serv.be

Avis d'initiative

Mission décréale Décret SERV du 7 mai 2004 art. 11 (fonction de concertation)
Approbation 23 août 2024

Personne de contact Liselotte Hedeboom Lhedeboom@serv.be

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

Madame Zuhail DEMIR
Ministre flamande de l'Enseignement, de la Justice et du Travail
Boulevard du Roi Albert II 7
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode

Une reconnaissance efficace et accessible des titres d'études étrangers

Madame la Ministre,

L'une des résolutions de l'accord de gouvernement flamand 2024-2029 porte sur la reconnaissance rapide et qualitative des diplômes étrangers. Concrètement, l'accord de gouvernement stipule ce qui suit (traduction libre) :

- En matière de migration économique : « *Pour les fonctions nécessitant une reconnaissance de diplôme, nous allons examiner comment soutenir encore mieux le fonctionnement du NARIC.* »
- Dans le cadre de l'intégration et de l'insertion civique : « *Nous veillerons à une reconnaissance plus rapide des diplômes étrangers, sans compromettre la qualité de l'évaluation ou placer la barre plus bas.* »

L'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit du SERV soutiennent cette résolution. Une reconnaissance rapide et efficace des titres d'études étrangers contribue à rendre le marché du travail plus inclusif, à remédier aux pénuries et aux inadéquations et à favoriser des carrières durables. Il est important que les employeurs désireux d'engager un travailleur étranger via la migration économique et le travailleur migrant potentiel lui-même puissent compter sur une reconnaissance rapide et efficace des titres d'études étrangers. Cela s'applique également aux primo-arrivants qui souhaitent utiliser leurs qualifications étrangères et travailler à leur niveau en Flandre. La surqualification pour l'emploi exercé est deux fois plus élevée pour les primo-arrivants hautement qualifiés titulaires d'un diplôme étranger (2/5^e) que pour les primo-arrivants hautement qualifiés titulaires d'un diplôme flamand (1/5^e) (OCDE, 2023). Des procédures de reconnaissance efficaces sont indispensables, en particulier pour les professions réglementées, pour lesquelles une reconnaissance spécifique des diplômes obtenus en dehors de l'Espace économique européen est exigée.

La réalisation d'une reconnaissance plus efficace et accessible des titres d'études étrangers est une priorité pour l'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit du SERV. Des délais de traitement plus courts sont essentiels à cet égard. Avec cet avis d'initiative conjoint, les deux commissions s'associent pour vous communiquer 10 mesures en vue d'y parvenir au cours de la prochaine législature.

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

Le présent avis est une élaboration des priorités d'action 2024-2029 de l'[Adviescommissie Economische Migratie](#) et de la [Commissie Diversiteit](#) en matière de reconnaissance des titres d'études étrangers.

Nous nous tenons à votre disposition pour expliquer cet avis plus en détail et en discuter.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Danny Van Assche

président de la Commissie Diversiteit

Joris Renard

président de
l'Adviescommissie

Copie : Ministre flamande de l'Intégration et de l'Insertion civique

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

Table des matières

Lignes de force	6
Avis	8
1. Connaissances préalables essentielles	9
2. Modifications depuis l'avis précédent	12
3. Problèmes persistants	13
4. Recommandations : 10 mesures pour une reconnaissance efficace et accessible	16

Lignes de force

Une procédure de reconnaissance efficace et accessible des titres d'études étrangers est une priorité pour l'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit. Un délai de traitement court est essentiel aussi bien pour les demandeurs en possession d'un titre d'études étranger que pour les employeurs. Des coûts limités et une charge de la preuve flexible sont également importants.

En attendant une réforme et un renforcement du NARIC-Vlaanderen, les partenaires sociaux et les groupes à potentiel demandent, pour les reconnaissances spécifiques des titres d'études étrangers, de se concentrer en priorité sur les professions dont l'accès nécessite une reconnaissance spécifique. Pour les professions réglementées, cette reconnaissance spécifique est obligatoire pour les diplômes obtenus en dehors de l'EEE. Pour bien d'autres professions, une équivalence de niveau est suffisante. La possibilité de demander une reconnaissance spécifique d'un diplôme étranger doit cependant toujours rester disponible, et le traitement de ces dossiers de demande doit rester assuré.

Pour l'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit, les mesures suivantes sont nécessaires à la réalisation de procédures de reconnaissance rapides et efficaces :

- **Délivrez dans les plus brefs délais une équivalence de niveau aux demandeurs d'une reconnaissance spécifique qui remplissent les conditions, et ce, sans prolonger la procédure.** Cette mesure a déjà été mise en place pour les Ukrainiens. Les partenaires sociaux et les groupes à potentiel sont en outre partisans de l'approche d'évaluation des diplômes telle qu'adoptée aux Pays-Bas, avec des informations détaillées et accessibles sur l'évaluation de divers diplômes étrangers.
- **Œuvrez à une base de données des précédents, mettez à disposition des fiches d'information de différents pays sur la structure d'enseignement et le niveau des diplômes et permettez une reconnaissance d'authenticité.** Les employeurs pourront ainsi obtenir une indication rapide et crédible de la valeur du titre d'études étranger.
- **Élaborez une procédure de reconnaissance conditionnelle, contraignante pour les établissements d'enseignement supérieur.** Dans une telle procédure, le NARIC-Vlaanderen reconnaît un titre d'études moyennant le suivi d'une partie de formation, la rédaction d'un mémoire de master, etc. Dirigez aussi activement vers l'organisme auquel le demandeur peut s'adresser pour satisfaire à la condition fixée.
- **Concluez un accord de coopération visant une reconnaissance automatique de la reconnaissance mutuelle des titres d'études**

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

étrangers entre les communautés de Belgique. Aujourd'hui, une reconnaissance dans une communauté n'implique pas automatiquement une reconnaissance dans les autres communautés. Mettez également sur davantage de reconnaissances mutuelles automatiques de l'équivalence de niveau des titres d'études étrangers obtenus au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

- **Misez davantage sur une politique efficace en matière de compétences acquises ailleurs (CAA).** Réalisez à cet effet davantage de trajets CAA et de compétences partielles professionnelles et pertinentes. Faites mieux connaître l'instrument auprès des employeurs et des demandeurs d'emploi et veillez à des trajets adaptés (notamment en ce qui concerne la langue).

Avis

La réalisation d'une reconnaissance plus efficace et accessible des titres d'études étrangers est une priorité pour l'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit. Des délais de traitement plus courts sont essentiels à cet égard. L'amélioration du fonctionnement du NARIC-Vlaanderen (National Academic Recognition Information Centre) faisait partie de l'accord de gouvernement 2019-2024 du Gouvernement flamand et de la note de politique Enseignement et Formation 2019-2024 visant à permettre une intégration plus rapide et à leur niveau des primo-arrivants sur le marché flamand du travail. Les partenaires sociaux et les groupes à potentiel constatent cependant que cette mesure n'a pas été mise en œuvre et soutiennent dès lors la résolution du nouvel accord de gouvernement flamand 2024-2029 en faveur d'une reconnaissance rapide et qualitative des diplômésⁱ.

La reconnaissance des titres d'études étrangers est importante pour :

- **Les primo-arrivants qui souhaitent renforcer leur position sur le marché flamand du travail et travailler au niveau de leur qualification étrangère.** En Flandre, le fossé ethnique en matière de taux d'emploi est particulièrement important parmi les personnes hautement qualifiées, et les primo-arrivants hautement qualifiés exercent plus souvent des fonctions pour lesquelles ils sont surqualifiésⁱⁱ. La surqualification peut entraîner des salaires plus bas, une satisfaction professionnelle moindre et des carrières moins durables. Cela n'est pas seulement problématique pour la personne elle-même, mais aussi pour les entreprises et toute la société qui manquent ainsi de productivité et de connaissances. La surqualification a également un effet d'éviction à l'égard des personnes peu qualifiées et moyennement qualifiées. Ce problème tenace complique grandement la transition d'un emploi pour lequel le travailleur est surqualifié à un emploi à niveau.
- **Les employeurs qui souhaitent engager un travailleur étranger via la migration économique et le travailleur migrant potentiel lui-même.** Les employeurs sont généralement disposés à s'engager pour l'occupation mais ont besoin d'une certaine garantie quant à la valeur de la qualification étrangère. Dans le même temps, le travailleur migrant potentiel a besoin d'une perspective concrète de contrat de travail en Belgique pour pouvoir demander une reconnaissance de son titre d'études étranger (voir section 3.3).

Des procédures de reconnaissance rapides et efficaces des titres d'études étrangers sont particulièrement cruciales pour l'exercice de professions réglementées. Pour les professions réglementées, une reconnaissance spécifique du titre d'études étranger obtenu en dehors de l'EEEⁱⁱⁱ,^{iv} est en effet une condition sine qua non pour pouvoir exercer la profession en Flandre.

Dans le présent avis, l'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit proposent 10 mesures concrètes en vue de réaliser une reconnaissance plus efficace et accessible des titres d'études étrangers. Le présent avis est de ce fait une élaboration en matière de reconnaissance des titres d'études étrangers de l'[avis Beleidsprioriteiten 2024-2029 \(Priorités d'action 2024-2029\) de l'Adviescommissie Economische Migratie](#) et de l'[avis Beleidsprioriteiten voor een duurzame inclusieve arbeidsmarkt \(Priorités d'action pour un marché du travail inclusif et durable\) de la Commissie Diversiteit](#) du SERV. L'avis aborde successivement les aspects suivants :

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

1. connaissances préalables essentielles ;
2. modifications depuis l'[avis précédent de l'Adviescommissie Economische Migratie et de la Commissie Diversiteit de 2020](#) ;
3. problèmes persistants ;
4. recommandations : 10 mesures pour une reconnaissance efficace et accessible des titres d'études étrangers.

1. Connaissances préalables essentielles

Dans cette section, nous esquissons quelques aspects de base de la reconnaissance des titres d'études étrangers, tels que les types de reconnaissances, les procédures et le cadre légal. L'[avis du 2 mars 2020](#) décrit la procédure et le cadre conceptuel plus en détail.

1.1 Objectif de la reconnaissance académique : travailler ou étudier

1.1.1 Reconnaissance académique en vue de l'obtention d'un emploi

Le NARIC-Vlaanderen est responsable de la reconnaissance académique en vue de l'obtention d'un emploi. Dans ce cadre, une équivalence de niveau ou une reconnaissance spécifique peut être demandée.

- **Équivalence de niveau** : un titre d'études étranger est reconnu comme un certain niveau en Flandre, mais pas comme un diplôme flamand spécifique. Des exemples sont les équivalences au niveau d'un bachelier, d'un master, d'un diplôme d'enseignement secondaire ou d'un diplômé. Par exemple, un titre étranger de master en management sera reconnu comme un diplôme de niveau master sans être reconnu comme équivalent au diplôme flamand de master en management.
- **Reconnaissance spécifique** : un titre d'études étranger est spécifiquement reconnu au niveau et dans le domaine d'étude spécifique. Le master en management de l'exemple ci-dessus est spécifiquement reconnu comme équivalent au diplôme flamand de master en management.

Une personne qui souhaite exercer une profession réglementée avec un titre d'études étranger obtenu en dehors de l'EEE a besoin d'une reconnaissance spécifique délivrée par le NARIC-Vlaanderen. Outre cette reconnaissance académique du titre d'études étranger obtenu en dehors de l'EEE, l'exercice d'une profession réglementée requiert également une reconnaissance professionnelle. Des organismes de reconnaissance professionnelle spécifiques en sont responsables. Il s'agit par exemple des professions de médecin, de pharmacien, d'infirmier, de comptable, d'architecte, etc.

Une personne qui souhaite travailler dans l'administration avec un titre d'études étranger a besoin d'une équivalence de niveau délivrée par le NARIC-Vlaanderen. Pour travailler auprès de l'Autorité flamande, un candidat doit être titulaire du diplôme ou du certificat d'études ou d'un certificat d'expérience ou d'accès correspondant au niveau administratif de la fonction à pourvoir^v, à l'exception des métiers en pénurie^{vi}.

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

Les autres entreprises et organisations demandent rarement une reconnaissance d'un titre d'études étranger mais ont parfois besoin d'une garantie quant à l'authenticité et à la valeur du titre étranger. Dans ce cas, une équivalence de niveau est aujourd'hui ce qu'il y a de plus pertinent.

1.1.2 Reconnaissance académique en vue de la poursuite d'études

Une personne qui souhaite poursuivre ses études sur la base d'un titre étranger, qui a parcouru un trajet d'études incomplet à l'étranger ou dont le titre étranger n'a pas été reconnu au niveau espéré par le NARIC-Vlaanderen, peut s'adresser aux établissements d'enseignement supérieur. Tout établissement d'enseignement supérieur peut reconnaître un titre d'études étranger en fonction de ses formations. L'établissement d'enseignement supérieur détermine de manière autonome quelles parties de formation doivent encore être suivies pour obtenir un titre donné dans cet établissement.

1.2 Procédure de reconnaissance académique auprès du NARIC-Vlaanderen

La procédure de reconnaissance académique d'un titre d'études étranger en vue de l'obtention d'un emploi passe par le NARIC-Vlaanderen. Les étapes sont les suivantes^{vii} :



Commenté [CC1]: INTRODUCTION DE LA DEMANDE
Rassembler les documents et introduire la demande

EXAMEN PRÉLIMINAIRE

- Le NARIC vérifie si la formation et l'établissement sont reconnus
- Le NARIC vérifie si le dossier est complet

CONTRÔLE D'AUTHENTICITÉ

Le NARIC vérifie l'authenticité du dossier

EXAMEN

Le NARIC examine le dossier ou demande un avis aux établissements d'enseignement

DÉCISION

Le détenteur du diplôme reçoit une décision par voie électronique :

- Diplôme reconnu comme pleinement équivalent au diplôme flamand
- Niveau du diplôme reconnu (bachelier, master, etc.)
- Diplôme non reconnu comme équivalent

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

1.3 Reconnaissances académiques : quelques chiffres

Tableau 1 : Nombre de demandes et de décisions en 2022^{viii}

Nombre de demandes	6 457
(14 % des demandeurs ont le statut de demandeur d'asile, de réfugié reconnu ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire ou temporaire.)	
Nombre de décisions	5 179
Décision positive – équivalence spécifique	1 181
Décision positive – équivalence de niveau	3 180
Décision négative – pas d'équivalence	64
Aucune décision possible ^x	754

Tableau 2 : Top trois des domaines d'étude pour l'enseignement supérieur, 2022^x

Médecine	239
Sciences commerciales et management	109
Enseignement	77

En 2023, le nombre de demandes a augmenté pour atteindre 7 483 demandes^{xi}. Le rapport annuel 2023 contenant des informations plus détaillées n'est pas encore disponible au moment de la publication du présent avis.

1.4 Cadre légal

Le cadre légal pour la reconnaissance des titres d'études en Flandre consiste en la **transposition de la Convention de reconnaissance de Lisbonne^{xii} en deux arrêtés du Gouvernement flamand (AGF)** :

- AGF 1 : [arrêté du Gouvernement flamand du 14 juin 2013 relatif aux conditions et à la procédure de reconnaissance de titres étrangers délivrés dans l'enseignement supérieur](#) ;
- AGF 2 : [arrêté du Gouvernement flamand du 14 juin 2013 relatif aux conditions et à la procédure de reconnaissance de l'équivalence de titres étrangers à des titres flamands délivrés dans l'enseignement fondamental et secondaire, et à certains titres délivrés dans l'éducation des adultes](#).

2. Modifications depuis l'avis précédent

Le 2 mars 2020, l'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit ont formulé [différentes recommandations](#) visant une reconnaissance plus efficace et accessible des titres d'études étrangers. Depuis lors, une série de modifications ont eu lieu.

2.1 Procédure de demande numérique

Depuis février 2023, la demande de reconnaissance du titre d'études étranger peut être introduite par voie numérique et en anglais. Un menu pratique avec des questions mène à un aperçu des documents nécessaires et est également disponible en anglais et en français. Les demandeurs peuvent également consulter le statut de leur demande en ligne. Cette évolution est positive et en phase avec la demande d'une procédure numérique formulée dans l'avis du 2 mars 2020.

Mais elle ne répond pas encore totalement à la demande d'une procédure numérique formulée dans l'avis du 2 mars 2020. Le NARIC-Vlaanderen suit actuellement un trajet de changement (pluriannuel) pour les applications soutenant le traitement des dossiers. Les personnes qui introduisent leur demande via le nouveau système ne peuvent par conséquent pas encore consulter le statut de leur demande en ligne. Les partenaires sociaux et les groupes à potentiel ont également demandé que les accompagnateurs et les demandeurs individuels puissent aussi consulter les résultats dans leur dossier électronique, et pas seulement le statut de leur demande. Par ailleurs, le module de demande numérique devrait encourager les utilisateurs sans accompagnement à s'inscrire auprès du VDAB et des agences d'intégration et d'insertion civique.

2.2 Ukraine

Pour les réfugiés ukrainiens, diverses adaptations ont été mises en place pour permettre un déroulement plus rapide et efficace de la reconnaissance de leur diplôme ukrainien :

- Dans l'attente d'une équivalence spécifique, les demandeurs ont déjà obtenu une équivalence de niveau.
- En collaboration avec l'AGODI, une procédure permettant aux demandeurs qui veulent travailler dans l'enseignement flamand de déjà être engagés temporairement en attendant la reconnaissance de l'équivalence de diplôme par le NARIC-Vlaanderen, a été élaborée.
- Le NARIC a publié une fiche d'information sur le système d'enseignement ukrainien sur son site web. Ceci répond à la demande des partenaires sociaux et des groupes à potentiel en faveur d'une base de données des précédents (voir section 4.2).
- Après un premier renforcement, le service a encore été renforcé par trois ETP.

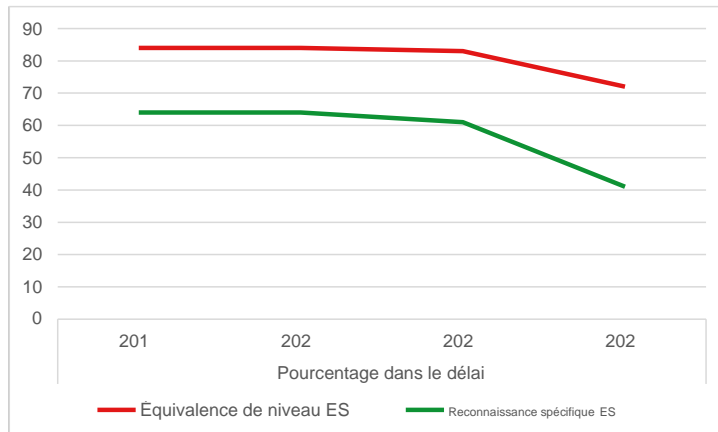
3. Problèmes persistants

3.1 Délai de traitement régulièrement dépassé

Le NARIC-Vlaanderen dépasse régulièrement les délais de traitement fixés par voie de décret pour les reconnaissances académiques. L'article 15 de l'AGF 1 (voir section 1.4) stipule qu'après la réception de tous les documents et informations nécessaires, la décision de reconnaissance doit être prise dans les délais suivants :

- équivalence de niveau : deux mois ;
- reconnaissance spécifique : quatre mois.

Le NARIC-Vlaanderen respecte ce délai pour seulement 78 % des demandes d'équivalence de niveau et 41 % des demandes de reconnaissance spécifique. Pour les primo-arrivants hautement qualifiés, ce long délai de traitement met souvent les choix professionnels et la recherche d'un emploi à niveau en suspens. Des procédures plus courtes sont nécessaires pour des choix de carrière rapides et clairs, et une perspective des éventuels formations ou cours complémentaires est requise pour un emploi durable. Dans le cas de la migration économique, ce retard s'ajoute au délai souvent long pour obtenir un permis unique et le visa.



Le problème des longs délais de traitement se pose depuis des années et s'est encore accentué entre 2021 et 2022. Le rapport annuel 2022 fait état d'une augmentation du nombre de demandes (+734) entre 2021 et 2022. En 2022, 6 457 demandes ont été introduites, dont 445 pour des titres d'études ukrainiens. Dans le cadre de l'afflux accru de réfugiés ukrainiens, le service a – après un premier renforcement – encore été renforcé par trois ETP. Une nouvelle forte hausse du nombre de demandes a été enregistrée en 2023, avec 1 000 demandes en plus^{xiii}. Les délais de traitement moyens sont de quatre mois pour une équivalence de niveau et de neuf mois pour une reconnaissance spécifique^{xiv}.

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

De plus, environ deux mois s'écoulent actuellement entre la réception de la demande et le démarrage effectif du traitement du dossier^{xv}. Ce temps d'attente s'ajoute donc au délai de traitement légal.

3.2 Le rôle et la coordination avec l'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur décident de manière autonome de la reconnaissance académique des titres d'études étrangers en vue du suivi d'une formation dans l'établissement en question. Les critères appliqués dans les différents établissements d'enseignement supérieur manquent cependant de transparence. Le projet MaxiPAC de l'AMIF^{xvi} auquel ont participé plusieurs universités et une haute école est critiqué en ce qui concerne ce rôle des établissements d'enseignement supérieur. Ils appliquent par exemple différentes conditions d'admission sur le plan de la langue et des différences de contribution financière lors de l'introduction d'un dossier d'admission. Le rapport de MaxiPAC conclut que le fait que chaque établissement applique ses propres procédures et règles entraînerait des évaluations arbitraires et une discrimination indirecte.

Il arrive que l'absence d'une partie de formation, d'une tâche de séminaire, d'un mémoire de master, d'un stage, etc. constitue à elle seule un motif pour constater une différence substantielle par rapport au diplôme flamand et ne pas délivrer une reconnaissance académique. Or, dans la pratique, il n'est pas toujours possible de remédier à cette différence substantielle. Un exemple est l'absence d'une thèse comme seule motivation pour ne pas reconnaître un diplôme spécifiquement ni au même niveau, alors même qu'il n'est pas possible d'écrire une thèse et d'obtenir la reconnaissance^{xvii}. Dans ce cas, la seule option est de suivre à nouveau la formation et d'obtenir le diplôme flamand.

Les établissements d'enseignement supérieur décident en outre de manière autonome de la reconnaissance d'un diplôme étranger en fonction du suivi d'une formation dans l'établissement en question et ne doivent pas suivre la motivation du NARIC-Vlaanderen. Par exemple, lorsque le NARIC-Vlaanderen indique qu'un titre d'études étranger ne peut être reconnu en raison de l'absence de certaines parties de formation, un établissement d'enseignement supérieur ne doit pas suivre cette motivation et peut imposer des conditions supplémentaires pour obtenir le diplôme flamand équivalent dans l'établissement en question.

3.3 Cercle vicieux pour les travailleurs migrants et leur employeur potentiel

Les employeurs qui souhaitent engager un travailleur étranger via la migration économique se retrouvent souvent dans un cercle vicieux en ce qui concerne la reconnaissance du titre d'études étranger. D'une part, les employeurs qui recrutent via la migration économique ont besoin d'une certaine garantie quant à la qualité de l'enseignement reçu dans le pays d'origine, et donc d'une reconnaissance du titre d'études étranger. D'autre part, le travailleur migrant a besoin d'une preuve (de perspective concrète) d'emploi en Flandre pour introduire une demande de reconnaissance auprès du NARIC-Vlaanderen.

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

3.4 Obstacles à la mobilité interrégionale

La reconnaissance des titres d'études étrangers est une matière communautaire et il n'y a pas de reconnaissance automatique entre les communautés de Belgique. La reconnaissance d'un titre d'études étranger en Flandre n'implique donc pas automatiquement une reconnaissance dans les autres communautés de Belgique, et vice versa. Cette situation prête à confusion, est source d'insécurité juridique pour le demandeur et entrave également la mobilité interrégionale, surtout pour les professions réglementées, qui nécessitent une reconnaissance spécifique.

3.5 Charges administratives et frais y afférents

L'introduction d'une demande de reconnaissance d'un titre d'études étranger requiert la présentation de nombreux documents, y compris parfois des traductions jurées. Il est important de porter un regard critique sur la nécessité de ces documents et de traductions jurées, étant donné qu'en plus de prendre beaucoup de temps, cela peut aussi augmenter le coût. Dans la pratique, la demande du programme d'études auprès de l'établissement d'enseignement étranger peut donc s'avérer très chronophage, voire parfois impossible, pour le demandeur. La nécessité d'une traduction jurée de certains documents peut elle aussi faire grimper le coût de la demande^{xviii}.

4. Recommandations : 10 mesures pour une reconnaissance efficace et accessible

Pour l'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit, il est essentiel que le délai pour la reconnaissance des titres d'études étrangers, tel que fixé à l'article 15 de l'AGF 1 (voir section 1.4), soit respecté et encore raccourci. Une administration qui fonctionne bien respecte ses propres délais, et une administration performante parvient à les raccourcir. Aux Pays-Bas, par exemple, le délai de traitement pour une évaluation de diplôme est de six semaines ouvrables^{xix}.

Le présent avis comporte 10 mesures visant à réaliser une reconnaissance plus efficace et accessible des titres d'études étrangers. Des procédures plus rapides sont essentielles à cet égard (voir section 3.1).

En attendant une réforme et un renforcement du NARIC-Vlaanderen, les partenaires sociaux et les groupes à potentiel demandent, pour les reconnaissances spécifiques des titres d'études étrangers, de se concentrer en priorité sur les professions dont l'accès nécessite une reconnaissance spécifique. Pour les professions réglementées, cette reconnaissance spécifique est obligatoire pour les diplômes obtenus en dehors de l'EEE. Pour bien d'autres professions, une équivalence de niveau est suffisante. La possibilité de demander une reconnaissance spécifique d'un diplôme étranger doit cependant toujours rester disponible, et le traitement de ces dossiers de demande doit rester assuré.

4.1 Délivrez déjà une équivalence de niveau en attendant une reconnaissance spécifique

Délivrez dans les plus brefs délais une équivalence de niveau aux demandeurs d'une reconnaissance spécifique qui remplissent les conditions, et ce, dans l'attente de l'éventuelle reconnaissance spécifique. Compte tenu du dépassement permanent du délai de traitement, il est important que les demandeurs d'une reconnaissance spécifique obtiennent plus rapidement au moins une reconnaissance de l'équivalence de niveau. Cette mesure a déjà été mise en place pour les Ukrainiens (voir section 2.2). Une condition importante est que cela n'entraîne pas de procédures plus longues.

Les partenaires sociaux et les groupes à potentiel sont partisans de l'approche d'évaluation des diplômes telle qu'adoptée aux Pays-Bas, avec des informations détaillées et accessibles sur l'évaluation de divers diplômes étrangers. Le NARIC-Vlaanderen investit aujourd'hui beaucoup de temps dans la reconnaissance de chaque diplôme sur une base individuelle. Dans le système néerlandais, tous les détenteurs d'un diplôme spécifique obtenu dans un même établissement étranger reçoivent une même évaluation de ce diplôme. Ces personnes ont en effet suivi le même programme d'études. Ce système est associé à un site web détaillé^{xx} où le niveau auquel une formation donnée d'un pays donné est évaluée aux Pays-Bas peut être facilement recherché. Si une formation ne figure pas dans cette base de données ou si un employeur souhaite quand même un document officiel du diplôme individuel, une évaluation distincte du diplôme peut donc toujours être demandée. Le délai de traitement s'élève à six semaines ouvrables aux Pays-Bas^{xxi}. **Le renvoi direct pour les diplômes des professions protégées au registre BIG aux Pays-Bas mérite lui aussi d'être examiné de manière plus**

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

approfondie en vue d'une éventuelle application en Flandre.

4.2 Mettez des fiches de pays et une base de données des précédents à disposition

Les études montrent que les professionnels des RH ont parfois uniquement besoin de garanties concernant le niveau d'un titre d'études étranger^{xxii}. Conformément aux recommandations du European Area of Recognition Manual (EARM), il existe différents moyens d'offrir ces garanties^{xxiii} sans que le détenteur d'un titre d'études étranger ne doive suivre la procédure de reconnaissance qui dure des mois. L'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit renvoient ici une fois de plus à l'approche adoptée aux Pays-Bas (voir section 4.1).

Mettez une base de données des précédents à disposition en ligne. Il s'agit d'une base de données contenant les résultats des demandes de reconnaissance antérieures. Celle-ci pourrait donner une indication crédible aux demandeurs, accompagnateurs^{xxiv} et employeurs de la valeur d'un titre d'études étranger sans devoir recourir à une procédure. Le NARIC-Vlaanderen ne se porte ainsi pas non plus garant de l'équivalence effective du titre d'études spécifique ni de son authenticité. Il est également important de fournir une estimation et des informations correctes aux travailleurs migrants potentiels quant aux possibilités de travail en Flandre. Par exemple, si un diplôme d'infirmier obtenu dans un pays donné est systématiquement reconnu à un niveau inférieur en Flandre et que seul un emploi en tant qu'aide-soignant fait partie des possibilités réalistes, il est important d'en informer ces personnes.

Mettez les fiches d'information de différents pays contenant des informations sur la structure d'enseignement et le niveau des diplômes à la disposition du grand public et étoffez-les. Dans le cadre de l'afflux accru de réfugiés ukrainiens, le NARIC-Vlaanderen a publié une fiche d'information sur le système d'enseignement en Ukraine. Le NARIC-Vlaanderen œuvre actuellement à l'élaboration d'une série de fiches d'information de différents pays, dont le Maroc et la Turquie. La publication effective est prévue dans le courant de l'été 2024.

4.3 Améliorez l'efficacité via une expertise interne

4.3.1 Renforcez l'expertise de fond interne

Renforcez l'expertise interne concernant les domaines d'étude les plus demandés afin de réaliser des procédures plus efficaces. La grande majorité des équivalences délivrées concernent seulement deux domaines d'étude : la médecine et les sciences commerciales (voir section 1.3, tableau 2). Ce rapport reste relativement constant au fil des ans. Une expertise interne concernant ces domaines d'étude contribuera à des procédures plus efficaces et réduira les coûts^{xxv}. Dans 40 % des dossiers évalués, le NARIC-Vlaanderen a fait appel à des conseillers externes chargés d'évaluer les demandes d'équivalence sur le fond. Pour la médecine, la dentisterie et les soins de santé (HBO5), le NARIC-Vlaanderen fait appel à une commission d'experts. En raison des agendas très remplis de tous ces experts, les demandes d'équivalence accusent d'importants retards.

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

4.3.2 Laissez le NARIC-Vlaanderen demander lui-même les programmes d'études

Passez par le NARIC-Vlaanderen pour demander les programmes d'études auprès des établissements d'enseignement supérieur étrangers. La nécessité de présenter des programmes d'études est l'une des raisons pour lesquelles la procédure de reconnaissance spécifique d'un diplôme d'enseignement supérieur peut accuser un retard important. Dans la pratique, l'obtention du programme par le demandeur est très chronophage, voire parfois impossible (voir section 3.5). Le NARIC-Vlaanderen peut renforcer son expertise et son expérience en la matière afin d'améliorer l'efficacité de la procédure.

4.4 Prévoyez un seul guichet pour les reconnaissances des titres d'études, qualifications et compétences

Centralisez toutes les informations concernant l'équivalence des diplômes, la reconnaissance professionnelle, les compétences et les qualifications acquises antérieurement. Les entreprises, les demandeurs et les accompagnateurs doivent pouvoir accéder à un site web intégrant un guichet numérique qui est mis à jour en permanence. Ce guichet ne doit pas être pourvu en travailleurs du NARIC-Vlaanderen, mais doit être accessible en ligne et par téléphone, en néerlandais, en français et en anglais. Veillez également à un lien clair avec le guichet unique pour les demandes en matière de migration économique.

4.5 Offrez une plus grande flexibilité en ce qui concerne la charge de la preuve des études

4.5.1 Documents et formalités nécessaires

Vérifiez de manière critique quels documents et formalités administratives sont vraiment nécessaires et ne demandez que ceux-ci. Quelle est par exemple la nécessité de répertorier tous les lieux et périodes de stage, alors qu'une attestation prouvant que l'étudiant a suivi le nombre nécessaire d'heures de stage peut être présentée ?

Veillez à une transparence et à une clarté concernant les éléments potentiellement compensatoires en cas de différence substantielle. En cas de constatation d'une différence substantielle entre la formation étrangère et la formation flamande, le NARIC-Vlaanderen pourra ainsi accepter une expérience professionnelle pertinente et d'autres expériences de formation pertinentes du détenteur du titre d'études étranger à titre de mesure compensatoire. En cas de différence substantielle, il est important d'indiquer également quels éléments peuvent potentiellement la compenser.

4.5.2 Recourez à des entretiens exploratoires

Utilisez un entretien exploratoire, comme dans la procédure pour les réfugiés. Étant donné que l'obtention de certains documents, comme un programme d'études de l'établissement d'enseignement étranger, par le demandeur peut parfois prendre des semaines, voire des mois, et qu'en 2022, aucune décision n'a été prise dans 15 % des demandes, notamment en raison de documents manquants, les partenaires sociaux et les groupes à potentiel demandent de recourir à un entretien exploratoire tel que prévu à l'article 11, § 2, de l'AGF 1 (voir section 1.4). Dans le cadre de cette procédure, il est important de pouvoir faire appel à des interprètes (sociaux ou jurés) pour éviter une mauvaise estimation du niveau et des compétences due à des problèmes de communication.

4.5.3 Recourez à l'examen d'aptitude

Utilisez la possibilité de réaliser un examen d'aptitude. L'article 14, § 3, de l'AGF 1 prévoit cette possibilité, mais celle-ci n'est pas utilisée. Dans de nombreux cas, cela pourrait toutefois être plus rapide et plus approfondi qu'une comparaison des programmes d'études sur papier. Les commissions des professions réglementées en font quant à elles bien usage.

4.5.4 Tenez davantage compte de l'expérience professionnelle

Stipulez dans l'AGF 1^{xxvi} qu'une preuve de trois ans d'expérience professionnelle dans la profession concernée peut compenser l'absence d'une thèse ou d'un stage à titre de différence substantielle. Il ne peut bien entendu pas être tenu compte de l'expérience professionnelle acquise en Belgique dans une profession réglementée alors que le travailleur n'avait pas encore de reconnaissance pour cette profession en Belgique.

4.5.5 Réfugiés

Pour les réfugiés, permettez une évaluation de l'équivalence sur la base de la fiche de réfugié et d'un entretien avec un expert. Le fait de trouver rapidement un emploi et d'être présent à un stade précoce sur le marché du travail a un impact positif sur la participation ultérieure des réfugiés au marché du travail^{xxvii}. Il convient de tirer ici pleinement parti des talents et des compétences des réfugiés. Pour les réfugiés, il existe déjà une procédure spécifique dans le cadre de laquelle ils doivent pouvoir présenter un seul document pour étayer leur demande de reconnaissance d'un titre d'études étranger. La Convention de reconnaissance de Lisbonne stipule cependant que pour les réfugiés, une reconnaissance d'un titre d'études étranger doit être possible même en l'absence de documents prouvant que le demandeur a obtenu le diplôme.

Explorez ici aussi la possibilité d'utilisation du passeport européen des qualifications des réfugiés par le NARIC-Vlaanderen. Dans le passeport européen des qualifications des réfugiés, les qualifications, l'expérience professionnelle et la connaissance linguistique des réfugiés sont mentionnées et également reconnues après une évaluation basée entre autres sur un entretien. Le concept a également été mis en avant par le VLIR^{xxviii} et a déjà été appliqué avec succès dans une série de pays, dont la Norvège^{xxix} et la Grèce. La Flandre participe au financement de cette initiative du Conseil de l'Europe, mais n'y a pas encore recours elle-même. L'ancienne ministre de l'Enseignement^{xxx} a elle aussi plaidé en faveur de l'exploration des possibilités du passeport européen des qualifications dans le cadre de la reconnaissance des diplômes.

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

4.6 Reconnaissez la reconnaissance des autres communautés et pays

4.6.1 Reconnaissance automatique entre les communautés de Belgique

Concluez un accord de coopération visant une reconnaissance automatique de la reconnaissance mutuelle des titres d'études étrangers entre les communautés de Belgique. La reconnaissance des diplômes étrangers est une matière communautaire. La procédure de reconnaissance est par conséquent différente entre les communautés flamande, française et germanophone. La reconnaissance d'un titre d'études étranger dans une communauté n'implique donc pas automatiquement une reconnaissance dans les autres communautés^{xxxx}. Cette situation prête à confusion, est source d'insécurité juridique pour le demandeur et entrave la mobilité interrégionale.

4.6.2 Reconnaissance automatique entre pays

Prévoyez également, outre l'équivalence de niveau automatique existante, une reconnaissance spécifique automatique des titres d'études néerlandais. Depuis 2015, un accord prévoyant l'équivalence de niveau automatique pour les bacheliers et les masters est déjà en vigueur avec les Pays-Bas et le Luxembourg. Depuis le 25 janvier 2018, cet accord est étendu aux diplômes de graduat et de doctorat. Pour la reconnaissance spécifique des diplômes néerlandais, une demande doit encore être introduite auprès du NARIC-Vlaanderen.

Misez sur une reconnaissance mutuelle automatique de l'équivalence de niveau des titres d'études étrangers obtenus au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Le Traité portant sur la reconnaissance mutuelle automatique des niveaux des diplômes d'enseignement supérieur est entré en vigueur le 1^{er} mai 2024. Les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) et les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) reconnaissent automatiquement le niveau de leurs diplômes respectifs. Cela peut être étendu aux titres d'études obtenus au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Reprenez à cet effet les négociations avec les pays nordiques, la France et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en vue d'obtenir la reconnaissance automatique de l'équivalence de niveau. Envisagez une seule et même approche pour les pays d'origine situés en dehors de l'UE d'où proviennent un grand nombre de demandes de reconnaissance, comme le Maroc et la Turquie.

Prévoyez la possibilité de télécharger un document confirmant la reconnaissance automatique d'un diplôme étranger. Actuellement, le demandeur ne reçoit aucun document justificatif en cas de reconnaissance automatique, ce qui nuit aux contacts avec les employeurs. Le NARIC nordique – NOKUT – fournit par exemple un document établissant que les diplômés de la Finlande, de l'Islande, du Danemark, de la Lituanie, de la Pologne et de la Suède sont automatiquement reconnus.

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

4.7 Utilisez des formes de reconnaissance alternatives

L'Adviescommissie Economische Migratie et la Commissie Diversiteit sont favorables à l'approche d'évaluation des diplômes telle qu'adoptée aux Pays-Bas, avec des informations détaillées et accessibles sur l'évaluation de divers diplômes étrangers (voir section 4.1). Tant que le NARIC-Vlaanderen continue à miser principalement sur la reconnaissance de chaque diplôme sur une base individuelle, il est important de proposer des formes de reconnaissance alternatives.

Proposez des formes de reconnaissance alternatives pour faire en sorte que chaque personne concernée puisse faire appel à la reconnaissance la plus pertinente ainsi qu'à la procédure la plus rapide. La forme de reconnaissance la plus pertinente pour les entreprises, les organisations, les travailleurs migrants et les primo-arrivants varie en fonction de la situation spécifique.

4.7.1 Reconnaissance d'authenticité

Prévoyez la possibilité de reconnaître uniquement l'authenticité d'un titre d'études étranger. Il ressort d'une étude du HIVA^{xxxii} que les professionnels des RH sont favorables à une procédure consistant uniquement à vérifier si le titre d'études est authentique et s'il a été obtenu dans un établissement reconnu. Aujourd'hui, une reconnaissance d'authenticité est déjà une étape du processus de reconnaissance. La proposition est de permettre l'arrêt de la procédure après l'introduction de la demande. Pour permettre la détection des fraudes, le contrôle d'authenticité doit être approfondi.

4.7.2 Concentrez-vous sur les reconnaissances spécifiques pour les diplômes de soins

Lorsqu'une reconnaissance spécifique du diplôme de soins étranger au même niveau que le diplôme flamand n'est pas possible, il est important de vérifier si une autre reconnaissance spécifique pertinente peut être délivrée. Les détenteurs d'un titre d'études étranger qui souhaitent travailler dans le secteur des soins ont surtout besoin d'une reconnaissance spécifique. Une équivalence de niveau présente souvent peu de plus-value pour eux, étant donné qu'elle ne leur donne pas accès à la profession. Lorsque, par exemple, un diplôme étranger d'infirmier ne peut pas être reconnu par le NARIC-Vlaanderen comme étant équivalent au diplôme flamand d'infirmier, il est important de délivrer aussi et surtout, outre une équivalence de niveau la plus haute possible, des équivalences spécifiques comme pour le diplôme d'aide-soignant.

4.7.3 Reconnaissance conditionnelle et bonne collaboration avec l'enseignement supérieur

Instaurez une reconnaissance conditionnelle subordonnant la reconnaissance d'un titre d'études étranger par le NARIC-Vlaanderen à la réalisation de certains objectifs. Il peut s'agir de l'obtention d'un certain nombre de crédits, d'une partie de formation, d'une tâche de séminaire, d'un mémoire de master, d'un stage ou d'une qualification d'enseignement ou professionnelle. C'est aussi une recommandation du European Area Recognition Manual^{xxxiii}. La mise en place d'une reconnaissance conditionnelle doit mener à davantage de reconnaissances spécifiques. Un diplôme étranger n'est souvent pas reconnu au même niveau. Un diplôme de master étranger, par exemple, est seulement reconnu au niveau de bachelier. Une enquête réalisée auprès de détenteurs d'un diplôme étranger a révélé que seuls 63,2 % des répondants ont obtenu la reconnaissance qu'ils visaient. 27,7 % ont obtenu une reconnaissance alternative et 9,2 % ont déclaré que leur diplôme étranger n'a pas été reconnu^{xxxiv}.

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

Pour ce type de reconnaissance conditionnelle, le NARIC-Vlaanderen doit diriger activement vers l'organisme auquel le demandeur peut s'adresser pour satisfaire à la condition.

Cette reconnaissance conditionnelle doit également être contraignante pour les établissements d'enseignement supérieur. Elle doit assurer que le demandeur ne doive pas suivre une nouvelle procédure qui pourrait décider que les crédits reconnus par le NARIC-Vlaanderen doivent être à nouveau suivis.

Demandez aux établissements d'enseignement supérieur d'élaborer des programmes adaptés pour acquérir les contenus d'apprentissage souvent manquants dans les plus brefs délais et de la manière la plus ciblée possible. Par exemple, un problème connu depuis des années est que l'absence de la matière gériatrie empêche la reconnaissance d'un diplôme d'infirmier. Plus largement, des connaissances sur la nomenclature de l'INAMI et l'organisation et la réglementation du système de soins en Flandre et en Belgique font défaut pour les titres d'études étrangers concernant les professions de soins. Ces lacunes connues et fréquentes peuvent être comblées rapidement et de manière ciblée par le biais d'un programme adapté. Dans la pratique, il existe déjà des exemples de collaborations de ce genre, mais entre des commissions de reconnaissance spécifiques à la profession et des établissements d'enseignement supérieur. La Commission des Psychologues collabore par exemple avec les établissements d'enseignement supérieur en proposant des contrats de stage pour les titulaires d'un diplôme étranger qui doivent encore suivre un stage pour accéder à la profession.

4.8 Coordonnez-vous mieux avec les organismes de reconnaissance des professions réglementées

Une personne qui souhaite exercer une profession réglementée sur la base d'un diplôme obtenu en dehors de l'EEE doit d'abord demander une reconnaissance spécifique du diplôme étranger auprès du NARIC-Vlaanderen, puis l'accès à la profession auprès de l'organisme de reconnaissance spécifique à la profession.

Réalisez une transparence mutuelle totale entre le NARIC-Vlaanderen et les organismes de reconnaissance spécifiques à la profession concernant les critères appliqués et les procédures et veillez à les harmoniser. Cela évitera tout double travail et de trop grandes différences entre les critères et les procédures. De plus, ces organisations pourront ainsi apprendre les unes des autres. Aujourd'hui, il y a notamment des différences au niveau de la demande de traductions jurées et de l'acceptation de documents en français, en anglais ou en allemand (pour lesquels il ne faut alors plus prévoir de traduction).

Veillez à ce que pour une reconnaissance spécifique par le NARIC-Vlaanderen, le titre d'études et les documents introduits soient automatiquement fournis à l'organisme de reconnaissance spécifique à la profession compétent. Les établissements d'enseignement supérieur le font déjà avec les diplômes flamands pour une série de professions (par exemple, les médecins), mais pas pour toutes les professions réglementées (par exemple, les psychologues).

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

4.9 Reconnaissiez davantage de compétences acquises ailleurs

Misez davantage sur une politique efficace en matière de compétences acquises ailleurs (CAA). Depuis 2020, les citoyens peuvent acquérir une qualification professionnelle par le biais d'un trajet CAA. Bien qu'il existe de plus en plus de trajets et de centres d'évaluation, un développement plus poussé reste urgent pour éviter toute perte de compétences. Les partenaires sociaux et les groupes à potentiel formulent à cet effet les recommandations suivantes^{xxxv} :

- **Réalisez davantage de trajets CAA et de qualifications partielles professionnelles et pertinentes.** Faites mieux connaître l'instrument auprès des demandeurs d'emploi et des employeurs, élargissez le nombre de standards CAA, laissez davantage d'organisations se reconnaître en tant que centre de test CAA et veillez à des trajets accessibles.
- **Tirez davantage parti du potentiel des primo-arrivants.** Veillez à cet effet à des trajets adaptés (notamment en ce qui concerne la langue). Mise également avec les centres CAA sur le partage de connaissances avec les agences d'intégration et d'insertion civique.
- **Abandonnez également, en tant qu'Autorité flamande et administrations locales, le recrutement basé sur le diplôme.** Pour les recrutements, un diplôme ne peut alors être demandé que moyennant une motivation basée sur des critères objectifs prédéterminés, comme pour les professions protégées. En tant qu'employeur majeur en Flandre, l'Autorité flamande et les administrations locales ont ici un rôle d'exemple important.

Mettez en place ici aussi un système de reconnaissance conditionnelle permettant d'obtenir une qualification professionnelle par le biais d'un trajet CAA. Si, par exemple, seules 15 des 18 compétences sont reconnues, il devrait être possible de suivre un trajet raccourci afin d'acquérir ces trois compétences et de passer rapidement un nouveau test CAA pour obtenir la qualification professionnelle.

4.10 Testez le potentiel d'une demande de reconnaissance anticipative

Testez le potentiel d'une demande de reconnaissance anticipative pour les travailleurs migrants candidats dans un projet pilote. Une demande de reconnaissance anticipative doit permettre aux personnes qui envisagent de venir travailler en Flandre via la migration économique, aussi sans contrat de travail concret, d'introduire une demande de reconnaissance de leur titre d'études étranger auprès du NARIC-Vlaanderen. Les travailleurs migrants et leurs employeurs potentiels se retrouvent en effet souvent dans un cercle vicieux en ce qui concerne la reconnaissance du titre d'études étranger (voir section 3.3).

Le système de l'« évaluation turbo » d'une qualification étrangère avant l'arrivée dans le pays, tel qu'il est appliqué en Norvège, peut aussi être une source d'inspiration.

L'évaluation turbo appliquée en Norvège^{xxxvi} est une procédure allégée dans le cadre de laquelle l'employeur introduit une demande de reconnaissance de la qualification étrangère en ligne, avec le CV et le consentement de la personne. Cette procédure est gratuite et débouche dans les cinq jours ouvrables sur une vérification de l'accréditation de la formation dans le pays concerné et de l'équivalence de la qualification au diplôme norvégien. Le résultat de la procédure n'est pas juridiquement contraignant et est uniquement valable pour la fonction spécifique.

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

ⁱ L'accord de gouvernement flamand 2024-2029 visant à réaliser une reconnaissance rapide et qualitative des diplômes étrangers. Concrètement, l'accord de gouvernement stipule ce qui suit en matière de migration économique (traduction libre) : « Pour les fonctions nécessitant une reconnaissance de diplôme, nous allons examiner comment soutenir encore mieux le fonctionnement du NARIC. » Dans le cadre de l'intégration et de l'insertion civique, l'accord de gouvernement stipule ce qui suit (traduction libre) : « Nous veillerons à une reconnaissance plus rapide des diplômes étrangers, sans compromettre la qualité de l'évaluation ou placer la barre plus bas. »

ⁱⁱ Le fossé ethnique en matière de taux d'emploi s'élevait à 17,6 ppt pour les personnes hautement qualifiées, contre 11,0 ppt pour les personnes moyennement qualifiées et 8,5 ppt pour les personnes peu qualifiées. Chiffres provenant du Steunpunt Werk. Voir aussi : OCDE (2023). Skills and Labour Market Integration of Immigrants and their Children in Flanders, Working Together for Integration, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/4ea309cb-en>.

ⁱⁱⁱ L'EEE désigne l'Espace économique européen et compte les 27 États membres de l'Union européenne (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne (y compris les îles Canaries), l'Estonie, la Finlande, la France (y compris les Départements/Régions d'Outre-Mer que sont la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte et la Réunion et la Collectivité d'Outre-Mer Saint-Martin), la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal (y compris Madère et les Açores), la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie), ainsi que trois États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), excepté la Suisse : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

^{iv} Les ressortissants de pays tiers situés en dehors de la CEE doivent d'abord obtenir une reconnaissance académique avant de pouvoir obtenir une reconnaissance professionnelle. Les détenteurs d'un titre obtenu au sein de l'EEE peuvent introduire directement une demande de reconnaissance professionnelle auprès des ordres/instituts/commissions de reconnaissance spécifiques à la profession.

^v Article III 2 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 13 janvier 2006 fixant le statut du personnel des services des autorités flamandes.

^{vi} Article III 3 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 13 janvier 2006 fixant le statut du personnel des services des autorités flamandes ; arrêté ministériel du 15 juin 2009 établissant les fonctions en pénurie au sein des services des autorités flamandes.

^{vii} AHOVOKS (2023). [Jaarverslag 2022](#).

^{viii} Ibid.

^{ix} Raisons pour lesquelles aucune décision n'était possible : la formation ou l'établissement d'enseignement n'est pas reconnu à l'étranger, il manquait des documents importants dans le dossier et le demandeur ne les a plus fournis après notre demande, ou une fraude a été commise avec les documents.

^x AHOVOKS (2023). [Jaarverslag 2022](#).

^{xi} [AHOVOKS in cijfers | Vlaanderen.be](#)

^{xii} Convention du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO du 11 avril 1997 sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, approuvée par décret du 15 décembre 2006 et ratifiée le 22 juillet 2009.

^{xiii} Communication électronique du NARIC-Vlaanderen.

^{xiv} <https://www.vlaanderen.be/met-een-buitenlands-diploma-werken-in-vlaanderen/gelijkwaardigheidserkenning-van-diploma-aanvragen-bij-naric-vlaanderen/afhandelformin-en-dossierstatus-van-een-erkenningaanvraag-bij-naric-vlaanderen> (site web visité le 12 septembre 2024)

^{xv} Le site web du NARIC-Vlaanderen indique ce qui suit (traduction libre) : *En raison du grand nombre de demandes et d'une capacité limitée, il n'est actuellement pas possible de traiter toutes les demandes de reconnaissance en temps utile. Le temps d'attente entre la réception de votre demande et le démarrage effectif de son traitement est pour l'instant d'environ deux mois.* (site web visité le 3 juin 2024 – https://app.akov.be/pls/pakov/f?p=250%3ALOGIN_DESKTOP%3A%3A%3A%3A%3A%3A)

^{xvi} <https://www.maxipac.be/project.html>

^{xvii} Voir par exemple le témoignage suivant : <https://www.serv.be/diversiteit/20-jaar/stroeve-diploma-erkenning-zorgt-hobbelige-lange-weg-werk>

Ce document est une traduction en français à destination des membres de l'Instance bassin de Bruxelles de l'avis « 10 maatregelen voor een efficiënte en toegankelijke erkenning van buitenlandse studiebewijzen » publié par le SERV le 23/08/2024 et disponible [ici](#).

- xviii Les personnes qui introduisent une demande d'équivalence auprès du NARIC-Vlaanderen et qui possèdent un diplôme non établi en néerlandais, en français, en allemand, en anglais ou en afrikaans doivent joindre une traduction de celui-ci en néerlandais, en français, en anglais ou en allemand. Cette traduction doit être réalisée par un traducteur assermenté auprès d'un tribunal belge (source : https://naricvlaanderen.be/sites/default/files/2022-06/Richtlijnen%20voor%20de%20vertaling%20van%20het%20diploma%20NL_0.pdf). Dans l'[avis de 2020](#), les partenaires sociaux et LEVL ont formulé quelques propositions concrètes afin de limiter les coûts de traduction.
- xix <https://www.idw.nl/werken/#block-8495cccf-ea2f-4ab0-85e8-270fcd4cb18>
- xx <https://www.nuffic.nl/onderwerpen/diploma/onderwijssystemen>
- xxi <https://www.nuffic.nl/onderwerpen/beroepserkenning/werken-in-nederland-met-een-buitenlands-diploma>, <https://www.idw.nl/werken/>
- xxii Chakkar, S. & De Cuyper P. (2019). De gepercipieerde waarde van diploma-erkenning op de arbeidsmarkt: een analyse vanuit werkgevers en aanvragersperspectief. Onderzoek in opdracht van NARIC-Vlaanderen. HIVA – Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving.
- xxiii Voir : <http://ear.enic-naric.net/emanual/Chapter2/Recommendation.aspx>
- xxiv 55 % des demandes sont introduites par l'intermédiaire d'un accompagnateur. Il s'agit de collaborateurs de l'Agentschap Integratie en Inburgering, du VDAB, des CPAS, des Missions locales, etc. (NARIC-Vlaanderen, 2022).
- xxv Les prestataires de services externes reçoivent une indemnité.
- xxvi Voir section 1.4.
- xxvii Commissie Diversiteit (25 mai 2016). [Advies vluchtelingen](#).
- xxviii Vlaamse Interuniversitaire Raad (24 avril 2019). [Vluchtelingen aan de Vlaamse universiteiten: aanbevelingen, conclusies uit het vluchtelingenproject van de VLIR-werkgroep Gelijke Kansen](#).
- xxix Après une évaluation positive, le passeport européen des qualifications a été structurellement intégré dans les procédures de reconnaissance des diplômes étrangers auprès du NOKUT en Norvège. Le coût du passeport européen des qualifications s'est avéré être 90 % inférieur à celui des procédures de reconnaissance conventionnelles. Source : OCDE (2023). Skills and Labour Market Integration of Immigrants and their Children in Flanders, Working Together for Integration, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/4ea309cb-en>.
- xxx Réponse du 14 mars 2019 de la ministre Hilde Crevits à la demande d'explications sur l'afflux et la transition des réfugiés dans l'enseignement supérieur adressée par Elisabeth Meuleman, <https://www.viaamspariement.be/commissies/commissievergaderingen/1307853/verslag/1310101>
- xxxi Pour certaines professions réglementées (infirmier, médecin, etc.), l'accès à la profession est accordé pour tout le territoire belge. Cela signifie qu'une personne qui obtient une reconnaissance académique du diplôme flamand de bachelier en soins infirmiers en Flandre et qui obtient ensuite le visa pour l'exercice de la profession d'infirmier sur cette base, peut exercer cette profession dans l'ensemble du territoire belge.
- xxxii Chakkar, S. & De Cuyper P. (2019). [De gepercipieerde waarde van diploma-erkenning op de arbeidsmarkt: een analyse vanuit werkgevers en aanvragersperspectief](#). Onderzoek in opdracht van NARIC-Vlaanderen. HIVA – Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving.
- xxxiii European Area of Recognition Manual: practical guidelines for fair recognition of qualifications. <http://ear.enic-naric.net/emanual/Chapter1/Recommendation.aspx>
- xxxiv Chakkar, S. & De Cuyper P. (2019). [De gepercipieerde waarde van diploma-erkenning op de arbeidsmarkt: een analyse vanuit werkgevers en aanvragersperspectief](#). Onderzoek in opdracht van NARIC-Vlaanderen. HIVA – Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving.
- xxxv Voir Commissie Diversiteit (27 novembre 2023). [Advies conceptnota turboplan inburgeren](#).
- xxxvi OCDE (2023). Skills and Labour Market Integration of Immigrants and their Children in Flanders, Working Together for Integration, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/4ea309cb-en>.